

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet RUB' ENVIRONNEMENT sur la commune principale de l'AIOT 1 Route Renault 78410 Flins-sur-Seine.**

**La référence de votre dossier est A-2-UN8C9B1REO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 21/12/2022 à 16h43 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- [contact@rub-environnement.com](mailto:contact@rub-environnement.com) (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- [contact@rub-environnement.com](mailto:contact@rub-environnement.com) (pour rappel, déclarant)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **81193191400014**

Raison sociale **RUB' ENVIRONNEMENT**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**74 HUITIEME AVENUE**

**93290**

**93290 TREMBLAY EN FRANCE**

### Signataire

Nom : **DE AZEVEDO**

Prénom : **Térésa**

Qualité : **Gérant**

Adresse électronique : **contact@rub-environnement.com**

Téléphone portable : **+(33) 660320804**

## Référent

Nom : **DE AZEVEDO**

Prénom : **Térésa**

Fonction : **Gérant**

Adresse électronique : **contact@rub-environnement.com**

Téléphone portable : **+(33) 660320804**

## Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **contact@rub-environnement.com**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **RUB' ENVIRONNEMENT**

Description des activités :

**Le site a pour projet d'exercer une activité de transit de déchets non dangereux. Les déchets sont issus de chantiers de déconstruction. Dans une démarche clientèle, certains déchets dangereux seront admis sur le site en fonction de leur nature. Le site n'ayant pas vocation à réceptionner des déchets dangereux, la quantité présente à tout moment instant est inférieure à 1 tonne. Le site compte : - deux bâtiments : un bâtiment de 532 m<sup>2</sup> dédié au stockage de pièces détachées automobiles destinées à l'entretien des camions et un bâtiment de 215 m<sup>2</sup> avec des vestiaires et un atelier mécanique. Il est important de noter qu'aucun déchet n'y sera entreposé - Une zone bétonnée de 1965 m<sup>2</sup> dédiée à l'entreposage des déchets en transit - Une zone bétonnée pour l'entreposage de bennes vides et le parking pour les camions. Le site dispose d'une bascule pour le pesage systématique à l'arrivée et au départ des camions. Les déchets admis sont déchargés sur une aire de tri d'environ 285 m<sup>2</sup> avec une hauteur de 2 m au maximum, puis les déchets sont triés par les employés. la zone d'entreposage est matérialisée en limite de site pas des mégablocs à une hauteur de 4 m, les déchets sont entreposés par leur nature et leur exutoire dans des alcôves elles aussi matérialisées par des mégablocs. Les déchets admis sont soumis aux rubriques 2714, 2716, 2718 à déclaration et aux rubriques 2515 et 2517 en non classé. Un cribleur dont la puissance est de 2 kW est présent sur le site. Les aires d'entreposage sont matérialisés sur le plan de masse. On note la présence d'un bassin de rétention de 47 m<sup>3</sup>, les eaux pluviales de ruissellement sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures et sont infiltrées.**

**Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :**

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **1 Route Renault 78410 Flins-sur-Seine**

X : 616625

Y : 6875670

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 100 m2	D	
2716	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 950 m3	DC	Présence d'une aire de tri
		Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de	Volume		Présence

2714	2	papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	susceptible d'être présent 900 m3	D	d'une aire de tri
2718	2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 0.95 t	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **250**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Les eaux pluviales de ruissellement sont dirigées vers un bassin de rétention de 47 m3 puis vers un séparateur d'hydrocarbures. Les eaux pluviales sont ensuite infiltrées. La zone d'infiltration est située sur la parcelle voisine de RUB ENVIRONNEMENT destinée uniquement aux locaux administratifs et parking employés et visiteurs.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

#### En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Présence d'un séparateur d'hydrocarbures**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **4252**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Le site a une superficie d'environ 6765 m². D'après les données météo 1981-2010 de la station de Magnanville à 15 km de Flins-sur-Seine, la pluviométrie annuelle est de 628,4 mm.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets générés par le site sont les déchets liés à l'activité de bureaux et les boues issues de l'entretien du séparateur d'hydrocarbures**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Présence d'un poteau incendie sur le site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Présence d'extincteurs et d'un poteau incendie délivrant 60 m3/h**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**RUB ENVIRONNEMENT - PLAN CADASTRE A4.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**RUB ENVIRONNEMENT - PLAN MASSE - A0.pdf**